

**CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.**

### Conditions générales

Sous réserve des conditions et des limitations énoncées dans le présent document, Custom<sup>®</sup> Building Products (CUSTOM) garantit au propriétaire ou à l'occupant initial que le système de préparation des sols CustomTech<sup>®</sup> sera exempt de défauts de fabrication et ne se brisera pas ni ne se détérioreront pas dans des conditions normales d'utilisation lorsqu'il sera installé conformément aux instructions, spécifications et normes industrielles les plus récemment publiées par CUSTOM pour ladite installation. La période de garantie, énumérée ci-dessous, commence à l'achèvement substantiel du projet. Cette garantie n'est pas transférable au-delà de l'occupant initial.

### Recours exclusif

Dans les installations où les produits CustomTech énumérés dans ce document sont correctement utilisés, et sous réserve des limitations et exclusions énoncées ailleurs dans cette garantie limitée, CUSTOM réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, la zone affectée de l'installation, y compris les matériaux installés immédiatement au-dessus de la zone affectée, dans les 90 jours suivant la vérification d'un défaut du produit. Tous les coûts encourus par CUSTOM en vertu des présentes ne doivent pas dépasser le coût de l'installation initiale du système de préparation de sol CustomTech sur la zone concernée et des matériaux installés immédiatement au-dessus. Une preuve d'achat du produit est exigée pour toute réclamation au titre de la garantie.

### Limitations

CUSTOM ne peut être tenue responsable en cas de défaut structurel ou de fabrication qui n'est pas conforme aux pratiques et procédures standards de l'industrie et aux instructions publiées par CUSTOM. CUSTOM ne sera pas responsable de toute perte ou de tout dommage résultant du système de préparation de surface CustomTech ou de tout produit CustomTech qui y est incorporé, qu'il soit direct, indirect, spécial, accessoire ou consécutif, quelle que soit la théorie juridique invoquée, y compris la garantie, le contrat, la négligence ou la responsabilité stricte du produit. **Certains États n'autorisent pas l'exclusion des dommages indirects, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous.** Pour tous les produits CUSTOM dans les installations commerciales, cette garantie remplace expressément toutes les garanties implicites, y compris la GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE. Certains États n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, cette exclusion peut donc ne pas s'appliquer à vous. Les fissures dues à un mouvement structurel dépassant la conception technique, à une déflexion excessive ou à une autre défaillance du substrat, ainsi que les dommages causés par l'eau aux éléments structurels ou au sous-plancher ne sont pas couverts. Les cas de force majeure, y compris, mais non exclusivement, les inondations, les ouragans, les tornades, les tremblements de terre et les incendies, ne sont pas couverts par la présente garantie. CUSTOM ne sera pas responsable de la défaillance du système résultant de l'utilisation de produits non-CustomTech ou de produits non spécifiés. Le potentiel d'efflorescence et d'ombrage est inhérent à tous les produits cimentaires et n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. **Bien que CUSTOM ait pu suggérer le matériau ou le développer à la demande du propriétaire ou de la personne responsable son application, il incombe au propriétaire de tester et de déterminer l'adéquation du matériau à l'utilisation et à l'objectif prévus, et le propriétaire assume tous les risques et toutes les responsabilités concernant cette adéquation.** Cette garantie n'est pas un contrat d'entretien. Toute garantie implicite aux termes de la loi sera limitée à la durée de la présente garantie limitée. Certains États ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Toute réclamation alléguant le non-respect de cette garantie ou de toute autre garantie doit être introduite dans l'année qui suit la violation.

### Exigences au titre de la garantie

Pour vous renseigner sur les exigences d'installation CUSTOM, veuillez appeler le service technique au 800 272-8786 ou consultez le site [www.custombuildingproducts.com](http://www.custombuildingproducts.com). Un système complet de produits de préparation des sols CustomTech, y compris l'apprêt approprié si nécessaire, doit être utilisé pour bénéficier de cette garantie limitée. Toutes les installations de plus de 1390 mètres carrés doivent être approuvées au préalable par un représentant commercial en architecture commerciale de CUSTOM. Nous proposons des inspections avant travaux; appelez le 800 272-8786 ou consultez [www.custombuildingproducts.com](http://www.custombuildingproducts.com). Les installations pour plusieurs résidences sont considérées comme une seule installation.

### Procédures en matière de réclamation

Si vous souhaitez faire une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devez en informer immédiatement CUSTOM par écrit à l'adresse suivante : **Services techniques, Custom Building Products, 10400 Pioneer Blvd., Santa Fe Springs, CA 90670.** Veuillez inclure toutes les informations relatives à un défaut présumé de l'installation. La réclamation doit être soumise en temps utile et évaluée par CUSTOM avant toute réparation. CUSTOM se réserve le droit d'inspecter physiquement tout projet pour lequel une réclamation est en cours avant de déterminer la validité de la réclamation. Une preuve d'achat peut être exigée. Pour toute réclamation qui n'est pas valide, les frais raisonnables, y compris les frais de déplacement et de main-d'œuvre associés à l'enquête sur cette réclamation seront payés à CUSTOM. Demandez une garantie de projet : [formulaire de demande de garantie de projet](#)

Custom Building Products | 800-272-8786 | CustomBuildingProducts.com



A DIVISION OF  
**CUSTOM**<sup>®</sup>  
A QUIKRETE<sup>®</sup> COMPANY

## Garanties limitées du système

Catégories	25 ans	15 ans	10 ans
<b>Réduction de la vapeur (au besoin)</b>	TechMVC™ Apprêt 100 % solides pour milieux exigeants	TechMVC™ Apprêt 100 % solides pour milieux exigeants	TechMVC™ Apprêt 100 % solides pour milieux exigeants
<b>Ragréage (au besoin)</b>	Silk™ Composé de ragréage et de finition  TechPatch™ MP Patch polyvalent à prise rapide  TechPatch™ RP Pose rapide de retouches en rampe	Silk™ Composé de ragréage et de finition  TechPatch™ MP Patch polyvalent à prise rapide  TechPatch™ RP Pose rapide de retouches en rampe	Silk™ Composé de ragréage et de finition  TechPatch™ MP Patch polyvalent à prise rapide  TechPatch™ RP Pose rapide de retouches en rampe
<b>VEUILLEZ CHOISIR UN ÉLÉMENT DE CHAQUE CATÉGORIE CI-DESSOUS</b> <i>(Membrane requise pour la garantie d'isolation des fissures pour les mortiers non étiquetés « Mortier de prévention des fissures »)</i>			
<b>Apprêts</b>	TechPrime™ A Primaire acrylique multisurface formulation avancée  TechPrime™ E Primaire époxyde à 100 % de solides	TechPrime™ A Primaire acrylique multisurface formulation avancée  TechPrime™ E Primaire époxyde à 100 % de solides	TechPrime™ A Primaire acrylique multisurface formulation avancée  TechPrime™ E Primaire époxyde à 100 % de solides
<b>Niveleurs</b>	TechLevel™ 150 Sous-couche autonivellante de qualité supérieure  TechLevel™ XP-1 Sous-couche autonivelante hautes performances	TechLevel™ 150 Sous-couche autonivellante de qualité supérieure  TechLevel™ 125 Revêtement autolissant à versement profond  TechLevel™ WSF Revêtement de sous-plancher auto-lissant renforcé de fibres  TechLevel™ HPT Chape autolinivellante de hautes performances	TechLevel™ 150 Sous-couche autonivellante de qualité supérieure  TechLevel™ 125 Revêtement autolissant à versement profond  TechLevel™ WSF Revêtement de sous-plancher auto-lissant renforcé de fibres  TechLevel™ HPT Chape autolinivellante de hautes performances  TechLevel™ 100 Sous-couche autonivellante

**REMARQUE :** lorsque les systèmes de préparation de plancher CustomTech® sont utilisés avec les systèmes de pose de carreaux et de pierre CUSTOM® ou des adhésifs pour revêtements de plancher CUSTOM®, les durées de la garantie peuvent être prolongées. Consultez [custombuildingproducts.com](http://custombuildingproducts.com) pour de plus amples renseignements.

©2022 Custom Building Products. Tous droits réservés. Le logo CUSTOM et les logos des produits sont des marques déposées de Custom Building Products. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. CUSTOM se réserve le droit d'apporter des modifications au produit à tout moment et sans préavis. Les spécifications du produit sont susceptibles d'être modifiées. Visitez [CustomBuildingProducts.com](http://CustomBuildingProducts.com) pour obtenir les notices techniques et les FDS mises à jour.

